

INTRODUCTION

Enjeux et contexte général du Plan de Protection de l'Atmosphère 3 de Grenoble Alpes Dauphiné

- La qualité de l'air un enjeu prioritaire de santé publique, aux niveaux national et local.
- La Région Grenobloise est dotée d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) depuis 2006
- Le PPA 3 de Grenoble Alpes Dauphiné, une obligation réglementaire conformément à la directive européenne n°2008/50/CE du 21 mai 2008
- Des objectifs ambitieux qui vont au-delà du respect des valeurs limites réglementaires et qui visent les objectifs OMS 2021
- Un projet partenarial mis en oeuvre par l'État, impliquant de nombreux acteurs du territoire (des acteurs institutionnels, des collectivités, des professionnels de la qualité de l'air, la chambre d'Agriculture, les acteurs économiques, associations et particuliers, les chambres de commerce et d'industrie...)
- Un plan ambitieux, construit avec les acteurs du territoire, articulé autour de 17 défis regroupant au total 32 actions dans les domaines suivants : Industrie-BTP ; Résidentiel-Tertiaire ; Agriculture ; Mobilité-Urbanisme ; Transversal ; Communication.

Le besoin de communication sur la qualité de l'air

L'évaluation du PPA 2 de l'agglomération grenobloise a mis en exergue une attente forte des parties prenantes pour une animation plus continue du PPA et une communication plus régulière sur l'avancement du plan, par le biais notamment d'outils adaptés. Les collectivités ont par ailleurs fait remonter le besoin de pouvoir porter le sujet de la qualité de l'air de manière concertée sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir mettre en oeuvre des actions coordonnées entre les différents échelons territoriaux. Afin de répondre à ces enjeux, la mobilisation des acteurs et l'accompagnement des collectivités constituent un défi spécifique dans la mise en oeuvre du PPA3, à travers plusieurs fiches actions.

Cette charte vise à fédérer ses signataires dans la perspective d'atteindre les objectifs des actions labellisées Communication du plan de protection de l'atmosphère, adopté lors de la signature du plan le 16 décembre 2022.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Vallier
38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél. +33 476 693 446



AXE 1 : ETRE PARTIE PRENANTE DE LA GOUVERNANCE DU PPA

Participation aux réunions

Participer aux 6 Commiss'Air

- Représenter sa structure lors de chaque réunion, par un élu ou par un technicien, compétent sur le sujet.
- Fournir les avancées de son territoire (ou service) sur la thématique.
- La présence des présidents des Commiss'Air est indispensable.
- Présenter régulièrement ses actions

Participer au COPIL, l'instance décisionnelle

- Représenter sa structure par un membre de l'exécutif en capacité de s'engager.
- La structure fournit en amont ses éléments au chargé de mission PPA .

Le COPLAIR, la présentation du bilan et les projections

- Représenter sa structure lors de chaque réunion, par un élu ou par un technicien
- Les présidents des 6 Commiss'Air présentent leur thématique

Suivi des actions

- Les référents de suivi font remonter chaque année les indicateurs demandés au chargé de mission PPA
- Participer à la rédaction du bilan annuel de l'avancement du PPA (données et relecture)
- Partager les actions réalisées plus globalement dans le cadre de la qualité de l'air

Pour aller plus loin

-
-

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Vallier
38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél. +33 476 693 446



AXE 2 : CRÉER UN RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

Vie de la communauté Volont'air

- Adhérer à la plateforme collaborative Expertises Territoires
- Se tenir informé via le dispositif d'alerte
- Poser et répondre aux questions sur la plateforme
- S'approprier les documents disponibles
- Créer et/ou favoriser des partenariats avec les membres de la communauté

Confiance

- Ne pas diffuser les informations de la plateforme
- Échanger avec bienveillance et transparence

Entraide

- Mettre à disposition des modèles et guides existants
- Partager son expérience, ses actions
- Utiliser son expérience pour accompagner les autres territoires sur certaines actions

Pour aller plus loin

-
-

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Vallier
38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél. +33 476 693 446



AXE 3 : HARMONISER LA COMMUNICATION SUR LE FOND ET LA FORME

Supports de communication

- Intégrer le logo Volont'air sur ses communications air en respectant sa charte graphique
- Ajouter sur son site internet et ses applications un widget air-attitude et l'indice atmo et volont'air.fr
- Contribuer à la mise à jour du site volontair.fr

Contenu de l'information

- Diffuser les messages relatifs à la qualité de l'air proposés par l'État ou en cohérence avec ces derniers
- Promouvoir Volontair et Air attitude sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, journal local,...)
- Recenser toutes ses actions Air sur Air attitude
- Promouvoir sur ses supports de communications les événements qualité de l'air organisés sur le territoire du PPA lorsque c'est pertinent
- Aider les territoires au recensement sur air-attitude.fr

Pour aller plus loin

-
-



AXE 4 : INTENSIFIER LA COMMUNICATION

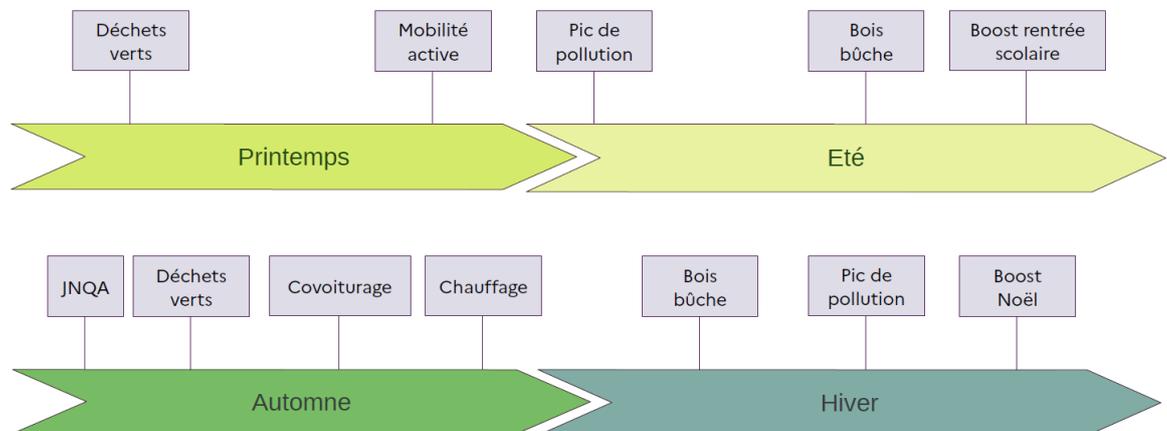
Actions de communication

- Réaliser une communication par thématique chaque année (cf calendrier ci-dessous)
- Mettre en place une action de communication annuelle pour impliquer les citoyens à la qualité de l'air
- Créer des actions de communication supplémentaires
- Créer ses supports de communication

Calendrier

- Communiquer sur la qualité de l'air en respectant les périodes cibles qu'iseraient données, telles que :

Calendrier global – périodes cibles



Pour aller plus loin

-
-

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Vallier
 38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél. +33 476 693 446



SIGNATAIRES



Le Préfet



Le Directeur de l'unité
départementale



Le Vice-Président



La Vice-Présidente



Le Vice-Président



Le Président



Le Président



Le Vice-Président



Le Président



Le Vice-Président



Le directeur régional



Le Vice-Président



Le Président



Le directeur régional

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Vallier
38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél. +33 476 693 446

